

FINANCES**Participations financières des usagers des services municipaux pour l'année 2016 et la saison 2016/2017**

- 1) Les activités sportives
- 2) Les activités culturelles : Tremplin-Hangar, cinéma le Luxy, concerts sandwichs du conservatoire, médiathèque
- 3) Les maisons de quartiers et le service de l'action sociale
- 4) Les activités périscolaires

**EXPOSE DES MOTIFS
COMMUN**

Les prestations dans les domaines péri et extra-scolaires, culturels et sportifs sont financées par le budget communal, en complément de la participation financière des usagers.

Cette participation est définie selon la politique tarifaire de la Ville qui distingue les tarifs calculés en fonction d'un quotient familial (QF) individualisé et les autres tarifs sans référence au QF.

Les tarifs des activités soumises au QF : activités péri et extra-scolaires, cours municipaux culturels (danse, conservatoire, théâtre, arts plastiques), centres de vacances enfance et jeunesse, accueil des 11/17 ans et des 18/25 ans sont valables du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les cours municipaux culturels fonctionnent en saison mais leur tarification au QF est appliquée pour une année civile.

Les autres activités sans référence au QF fonctionnent selon une programmation saisonnière ou sur des dates ou périodes définies : les activités sportives, le Tremplin-Hangar, la médiathèque, les concerts du conservatoire. Leurs tarifs sont appliqués de septembre à août de l'année suivante sauf pour les dispositifs sportifs estivaux (juillet - août 2016).

Tous les ans, les tarifs sans référence au QF sont reconduits ou revalorisés avant la nouvelle saison.

Cette année, ils sont accompagnés des tarifs de l'accueil du matin et du soir et de loisirs dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et la création d'une carte familiale pour les animations au mois de juillet dans les quartiers.

Les différents services ont fait des propositions de tarifs qui ont été étudiées par les membres du collectif de politique sociale, qui se sont réunis le 5 avril 2016.

1- Activités sportives (dispositifs estivaux 2016 et saison sportive 2016/2017)

- le passage des dispositifs sportifs estivaux et saisonniers adultes au QF : **Pass'sport, été Sportif**.
- l'augmentation des tarifs pour les dispositifs sportifs en direction des jeunes **Animations Sportives dans les Quartiers, Si T'es Sport**.
- l'augmentation des prix d'entrée de la **piscine** de 0,05 €, à l'exception des ivryens de moins de 18 ans pendant les vacances scolaires, le maintien de la gratuité pour les moins de 4 ans et les bénéficiaires des minima sociaux.

2 - Activités culturelles (saison 2016/2017)

- le maintien des tarifs de la **médiathèque**, des **concerts sandwichs**.
- le passage au QF des formations au **Tremplin** (cours individuels chant et musique).
- le maintien des autres tarifs du Tremplin (formation, enregistrement, répétitions, location d'instrument de musique) et du **Hangar**.
- la création d'une carte « amis du Hangar » permettant de bénéficier du tarif réduit.
- augmenter l'offre du bar du Hangar.
- l'augmentation des tarifs du cinéma le **Luxy** pour 5 ans et la création de nouveaux tarifs : pour les adhérents, pour les accompagnants d'un enfant à une séance de la programmation ciné famille, pour le service d'envoi de programme papier.

3 - Maisons de quartiers et le service de l'action sociale (année civile 2016 et saison 2016/2017)

- le maintien des tarifs non soumis au QF : sorties familiales, participation repas, goûter, emplacement vide-grenier.

4 - Activités périscolaires (dispositif estival 2016 et rentrée 2016)

- la création d'un tarif pour **l'accueil de loisirs le mercredi** après-midi avec repas.
- l'augmentation de 10 % des tarifs des *accueils du matin et du soir* en primaire.
- la création d'une carte familiale pour **les animations de quartier** en juillet.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

P.J. : détail des propositions par activité

1 - Activités sportives

En proposant une tarification des activités municipales volontairement faible, la Ville veut permettre pour tous l'accès aux pratiques sportives. Le service des sports constate que la tarification très basse a tendance à dévaloriser l'image de la prestation. En effet, les cours sont dispensés par des éducateurs sportifs diplômés qui proposent une diversité et une multiplicité d'activités sportives.

Dans ce cadre, il a été demandé à l'administration de travailler à une tarification au regard du quotient familial.

Actuellement, les dispositifs sportifs font l'objet d'un règlement à la caisse de la piscine Robespierre pour l'achat d'une carte d'inscription. Le service des sports souhaite un règlement à l'avance comme aujourd'hui à la piscine.

L'utilisateur des dispositifs Eté sportif et carte Pass'sport sera invité à faire calculer son quotient familial au SAF (service des affaires familiales), puis à se rendre à la piscine Robespierre pour finaliser son inscription et rencontrer l'équipe d'éducateurs (présentation du dispositif et des plannings et réponses aux éventuelles questions).

Cette proposition de passage au QF est à prendre en compte dès l'été 2016.

Il est proposé de fixer les tarifs des activités sportives de la façon suivante :

Dispositifs pour la saison sportive 2016/2017 : Pass'sport et ASQ (Animations Sportives dans les Quartiers)

Pass'sport :

Ce dispositif se déroule de septembre à juin, en direction des plus de 18 ans.

Cette année, 421 ivryens possèdent la carte Pass'sport (+ 88 hors commune).

L'objectif de permettre aux citoyens ivryens d'accéder au dispositif semble atteint puisque plus des 3/4 des inscrits sont ivryens. Mais ce constat est à relativiser puisque de nombreux inscrits n'ont jamais participé à l'activité. La grande majorité de ces personnes bénéficient du tarif réduit.

Le tarif non ivryen donne accès uniquement aux cours dispensés sur le temps méridien.

| Année 2015/2016 | Inscrits | Tarif 2015/2016 |
|-------------------------|----------|-----------------|
| Tarif résident | 236 | 72 € |
| Tarif étudiant | 46 | 37 € |
| Tarif réduit | 139 | 10 € |
| Tarif non ivryen | 88 | 87 € |
| Total | 509 | |

Tarifs réduits : Demandeur d'emploi, bénéficiaire de minima sociaux : bénéficiaire du RSA, RSA majoré, de l'AAH (allocation adulte handicapé), l'ASS (allocation de solidarité spécifique), l'ASV

D'après les personnes connues au SAF, le QF médian des inscrits est de 658. Le QF médian de l'ensemble des familles ayant eu une facture en 2015 est estimé à 390.

Les simulations du passage au QF ont démontré que les inscrits se situent principalement dans les tranches 3 à 5 (65 € à 95 €).

| | Tranche QF | Proposition Tarifs 2016/2017 |
|-------------------|--|---|
| Tranche 1 | Inférieur à 155 ou 18/25 ans ou étudiant | 40 € |
| Tranche 2 | De 155 à 350 | 50 € |
| Tranche 3 | De 351 à 550 | 65 € |
| Tranche 4 | De 551 à 750 | 80 € |
| Tranche 5 | De 751 à 950 | 95 € |
| Tranche 6 | De 951 à 1150 | 110 € |
| Tranche 7 | De 1151 à 1350 | 125 € |
| Tranche 8 | De 1351 à 1550 | 140 € |
| Tranche 9 | Supérieur à 1550 | 155 € |
| Tranche 10 | Non ivryen | 125 € |

Pour les étudiants et les adultes âgés de 18 à 25 ans, un tarif unique de **40 €** est proposé.

Le tarif proposé aux « Hors Ivry sur Seine » pour le dispositif Pass'sport correspond à la tranche 7 pour un ivryen, dans ce cadre, ce public n'est accueilli que les midis, à contrario des autres dispositifs (été sportif entre autres) où il est accueilli dans les mêmes conditions que les ivryens.

Le QF est individualisé. Or, pour éviter de rendre à la caisse des centimes, garder une clarté de nos tarifs vis à vis des usagers (malgré son augmentation) et se prémunir de la difficulté d'avoir trop de tarifs pour la caisse de la piscine, il est proposé l'application de tranche.

Sans quotient, le tarif maximum sera appliqué en caisse, soit 155 € pour le dispositif Pass'sport et 34 € pour l'été sportif.

Animations Sportives dans les Quartiers :

Le dispositif des "**Animations Sportives dans les Quartiers**", proposé aux jeunes de 11 à 17 ans (durant l'année), présente deux formes d'accès : un accès aux activités du soir en période scolaire et un autre chaque après-midi durant les petites vacances scolaires.

Ce dispositif est proposé aux jeunes adultes de plus de 18 ans mais uniquement en période scolaire (animations en soirée).

| Carte saisonnière valable de septembre à juin | Tarifs 2015/2016 | Proposition Tarifs 2016/2017 |
|---|------------------|------------------------------|
| Jeunes ivryens 11 à 17 ans | 11 € | 12 € |
| Jeunes de plus de 18 ans | 20 € | 21 € |

Le dispositif « Passeport santé » :

Les services municipaux des activités sportives et le Centre municipal de santé proposent 2 ateliers par semaine de renforcement musculaire et de gymnastique, réservé aux personnes inscrites aux ateliers santé ville du CMS (Centre Municipal de Santé).

Ces ateliers se déroulent :

Tous les lundis, de 18 h30 à 20h, au gymnase des Epinettes.

Tous les jeudis de 17 h30 à 18h30 à la salle P. Galais.

Un tarif unique de 20 € est proposé pour la saison 2016-2017.

Le dispositif « Sport Sénior » :

Les services municipaux des activités sportives et des retraités offrent des séances de gymnastique douce adaptée aux seniors. Travail au sol, sur des tapis, avec des ballons,..., le tout en musique !

Ces ateliers se déroulent :

Tous les mardis, de 14 h30 à 15 h30, au foyer Chevaleret.

Tous les vendredis de 14 h15 à 15h15 au foyer Croizat.

Ce dispositif est proposé gratuitement aux participants pour la saison 2016-2017.

Le dispositif « Sport Pour elles » :

Les services municipaux des activités sportives et vie des quartiers proposent un atelier gratuit de gymnastique douce, réservé aux femmes, fréquentant les 3 Maisons de quartier agréées centres sociaux.

Un créneau d'1h30 par semaine dans chaque maison leur est proposé.

Ce dispositif est proposé gratuitement aux participantes pour la saison 2016-2017.

Le dispositif « Accompagnement Social et APS » :

Le service propose 2 ateliers, l'un de gymnastique douce et l'autre de football, aux personnes accueillies par le CHRS Emmaüs Marcel Lamant.

Gym Douce, tous les mardis, de 10 h30 à 11 h30, au CHRS.

Football, tous les mardis de 10 h à 12h au stade Gournay.

Ce dispositif est proposé gratuitement aux participants pour la saison 2016-2017.

Le dispositif « Sport et Insertion » :

Le service propose un atelier sportif (course et musculation) ouvert aux jeunes de 18 à 25 ans orientés par la Mission Locale, La Direction Jeunesse, les Maisons de Quartiers et inscrits aux ASQ, en cours de formation et/ou de recherche d'emploi. Cette action vise à participer à une amélioration de la cohésion sociale et du vivre ensemble.

Tous les lundis, de 15h à 17h, au stade Clerville.

Ce dispositif est proposé gratuitement aux participants pour la saison 2016-2017.

Dispositifs estivaux : Ete sportif et Si T'es sport

Eté sportif :

Cette activité se déroule sur les deux mois d'été, en direction des plus de 18 ans.

➤ Il est proposé comme la carte Pass'sport d'appliquer le quotient familial pour ce dispositif.

| Eté sportif (tarifs mensuels) | Tarifs juillet et août 2015 |
|---|--|
| Tarif ivryen | 21 € |
| Tarif non Ivryen | 28 € |
| Tarif étudiant | 12 € |
| Tarif réduit | 5 € |

Tarifs réduits : Demandeur d'emploi, bénéficiaire de minima sociaux : bénéficiaire du RSA, RSA majoré, de l'AAH (allocation adulte handicapé), l'ASS (allocation de solidarité spécifique), l'ASV (allocation supplémentaire de vieillesse) et l'ASPA (allocation solidarité aux personnes âgées).

| | Tranche QF | Proposition Tarifs juillet et août 2016 |
|-------------------|--|--|
| Tranche 1 | Inférieur à 155 ou 18/25 ans ou étudiant | 10 € |
| Tranche 2 | De 155 à 350 | 13 € |
| Tranche 3 | De 351 à 550 | 16 € |
| Tranche 4 | De 551 à 750 | 19 € |
| Tranche 5 | De 751 à 950 | 22 € |
| Tranche 6 | De 951 à 1150 | 25 € |
| Tranche 7 | De 1151 à 1350 | 28 € |
| Tranche 8 | De 1351 à 1550 | 31 € |
| Tranche 9 | Supérieur à 1550 | 34 € |
| Tranche 10 | Non ivryen | 37 € |

Si t'es sport :

Ce dispositif se déroule sur les deux mois d'été, en direction des jeunes de 11 à 17 ans. Il accueille les jeunes tous les jours au complexe Gosnat, pour la pratique de sports collectifs, de raquette, de plein air... agrémenté d'une sortie hebdomadaire dans une base de loisirs.

| Si t'es sport (tarifs mensuels) | Tarifs juillet et août 2015 | Tarifs juillet et août 2016 |
|---|--|--|
| Carte Estivale : Si t'es Sport | 8 € | 10 € |
| Inscription aux activités organisées par la Direction Jeunesse ou la Direction Vie des quartiers | Gratuit | Gratuit |

Piscine Municipale Robespierre

La piscine municipale Robespierre est accessible aux particuliers à des jours et horaires différents suivant les périodes ponctuées par les rythmes scolaires. Dans ce cadre, les tarifs appliqués varient selon les différentes catégories d'utilisateurs, ainsi les tarifs réduits concernent, les étudiants, les personnes à mobilité réduite et leur accompagnant, les usagers bénéficiant des minimas sociaux habitant à Ivry-sur-Seine (bénéficiaire, de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé), l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique), l'ASV (Allocation Supplémentaire de Vieillesse) et l'ASPA (Allocation Solidarité aux Personnes Agées) demandeurs d'emploi, RSA (Revenu de Solidarité Active) et les jeunes de moins de 18 ans.

Pour les abonnements, il est préconisé d'ajuster la tarification en proposant 12 entrées pour le prix de 10 entrées (2 entrées « gratuites »).

Il est proposé de fixer les tarifs de la piscine de la façon suivante :

| Tarifs piscine | 2015/2016 | 2016/2017 |
|---|------------------|------------------|
| Entrée individuelle adulte | 2,40 € | 2,45 € |
| Entrée individuelle moins de 18 ans | 1,80 € | 1,85 € |
| Entrée tarif réduit : Etudiants, personnes à mobilité réduite et leur accompagnant Allocataire Adulte Handicapé RSA majoré | 1,80 € | 1,85 € |
| Ivryens moins de 18 ans pendant les vacances scolaires | 1 € | 1 € |
| Demandeurs d'emploi, RSA, Allocataire vieillesse habitant Ivry Allocataire de Solidarité Spécifique Allocataire Solidarité aux Personnes Agées | 0,60 € | 0,60 € |
| Enfants moins de 4 ans | Gratuit | Gratuit |
| Carte de 12 entrées : | | |
| Pour adulte | 24 € | 24,50 € |
| Pour bénéficiaires du tarif réduit | 18 € | 18,50 € |

2 - Les activités culturelles

Le Tremplin

Le Tremplin et le Hangar sont des équipements dédiés aux pratiques amateurs et à la diffusion de musiques actuelles.

Les activités s'articulent autour de trois axes :

- **la formation**, qui permet au public ivryen de bénéficier d'un accompagnement pédagogique sous forme de cours, de stages et d'ateliers.
- **le studio d'enregistrement**, dont l'objectif est de permettre à des artistes amateurs et professionnels, à des associations ou collectifs, l'accès à la réalisation de maquettes, de démos et à la production de CD par la mise à disposition d'un outil technique.
- **la répétition**, dont l'objectif est de favoriser les pratiques amateurs et néo-professionnelles différentes et d'offrir aux groupes et musiciens une alternative aux circuits musicaux traditionnels.

Il est proposé de fixer les tarifs du Tremplin de la façon suivante :

Parmi les 101 inscrits au Tremplin pour la saison 2015/2016, 61 personnes avaient un QF. Le QF médian est de 795 soit un QF médian plus élevé que l'année dernière (699).

➤ Au regard des tarifs appliqués, 5 et 6 € pour un cours de chant ou de musique et le souhait de faire participer les usagers en fonction de leurs ressources, il est proposé de réévaluer les tarifs et d'appliquer le quotient familial.

| FORMATION – COURS INDIVIDUELS | | Proposition saison 2016/2017 | |
|---|-------------------------|------------------------------|---------|
| Forfait 10 cours - trimestre | Saison 2015/2016 | > QF mini 155 | 50 € |
| Tarif ivryen | 60 € | QF 600 | 66,06 € |
| Tarif réduit (minima sociaux, chômeurs, moins de 26 ans, étudiants) | 50 € | QF Maxi 1 550 | 99,88 € |
| | | Au delà de 1 550 | 100 € |

Avec l'application du QF, majoritairement, les usagers payeraient entre 71 et 80 € soit une augmentation de 11 à 20 € par trimestre. Un seul inscrit à un QF dépassant le tarif maximum. 5 usagers bénéficieraient du tarif minimum 50 €.

➤ Les tarifs ont été augmentés en 2014/2015. Il n'est donc pas proposé d'augmentation au regard de ces récents changements et des tarifs appliqués par les autres équipements similaires au Tremplin en Ile-de-France. En effet, les studios dont les tarifs sont supérieurs à ceux d'Ivry offrent des prestations plus « haut de gamme » que le Tremplin.

| FORMATION : STAGES - ATELIERS - GARAGE | |
|---|-------------------------|
| | Saison 2016/2017 |
| Tarif ivryen | 33 € |
| Tarif réduit (minima sociaux, chômeurs, moins de 26 ans, étudiant, élèves du tremplin) | 22 € |
| Tarif non ivryen | 55 € |

| ENREGISTREMENT MULTIPISTES | |
|-----------------------------------|-------------------------|
| | Saison 2016/2017 |
| Forfait 7 heures | |
| Tarif ivryen | 130 € |
| Tarif non ivryen | 200 € |
| Heures supplémentaires | |
| Tarif ivryen | 22 € |
| Tarif non ivryen | 30 € |

| REPETITIONS - LOCATION DE STUDIO | |
|--|-------------------------|
| | Saison 2016/2017 |
| Individuel à l'heure | |
| Tarif ivryen | 4,50 € |
| Tarif non ivryen | 8 € |
| Individuels 10 heures | |
| Tarif ivryen | 35 € |
| Tarif non ivryen | 65 € |
| Groupe à l'heure - Petit studio | |
| Tarif ivryen | 7 € |
| Tarif non ivryen | 12 € |
| Groupe / 10 heures – Petit studio | |
| Tarif ivryen | 56 € |
| Tarif non ivryen | 110 € |
| Groupe à l'heure – Grand studio | |
| Tarif ivryen | 13 € |
| Tarif non ivryen | 25 € |
| Groupe / 10 heure – Grand studio | |
| Tarif ivryen | 117 € |
| Tarif non ivryen | 215 € |

| LOCATION INSTRUMENTS | |
|---|-------------------------|
| | Saison 2016/2017 |
| Tarif unique Individuel, à l'heure | 2 € |

Le Hangar

Le Hangar propose une programmation de qualité dans le domaine des musiques actuelles et de la scène émergente à des tarifs préférentiels pour le plus grand nombre. C'est aussi l'organisation d'évènements scéniques « Fondelacour et nouvelles bulles » qui permet à des jeunes musiciens de faire leur première scène.

Il est proposé de fixer les tarifs du Hangar de la façon suivante :

Les tarifs appliqués sont dans la moyenne des autres salles de concert comparativement aux autres villes gérant ce type d'équipement culturel.

➤ Proposition de créer une carte « amis du Hangar » qui permet de bénéficier des tarifs réduits. Cette carte est rentable à partir de 3 concerts et d'ajouter un verre de vin dans les offres du bar.

| CONCERTS | |
|---|---------|
| Saison 2016/2017 | |
| Plein tarif | |
| Concerts « découvertes » | 8 € |
| Concerts habituels | 10 € |
| Concerts d'artistes d'une stature nationale | 12 € |
| Tarif réduit (minima sociaux, chômeurs, moins de 26 ans, étudiants et retraités) | 6 € |
| Concerts « découvertes » | 8 € |
| Concerts habituels | 10 € |
| Concerts d'artistes d'une stature nationale | |
| Tarifs élèves Tremplin | 5 € |
| Vestiaire | 1 € |
| Scène ouverte Fondelacour | |
| Tarif plein unique | Gratuit |
| Scènes alternatives | |
| Tarif plein unique | 5 € |
| Carte amis du Hangar | |
| Tarif unique (nouveau tarif) | 5 € |

| BAR | |
|--|--------|
| Saison 2016/2017 | |
| Eau | 1,50 € |
| Soda et autres | 2,50 € |
| Petite restauration sandwich | 3 € |
| Snacking sucré | 1 € |
| Snacking salé | 1,50 € |
| Cafés – thés | 1 € |
| Bières | 2,50 € |
| Verre de vin (20cl) (nouveau tarif) | 2 € |

Cinéma le Luxy

Les tarifs du Luxy ont été augmentés en septembre 2011. Afin de s'adapter aux particularités de l'exploitation cinématographique et de proposer des tarifs permettant le travail de caisse dans de bonnes conditions, les tarifs d'entrée avaient alors connu une hausse globale de 4,5% accompagnée de l'engagement qu'ils ne seraient pas révisés avant cinq ans (soit jusqu'en septembre 2016).

Au cours de ces 5 ans, les tarifs d'entrée ont été complétés par :

- les tarifs d'inscription à d'éventuels ateliers et stages d'analyse filmique.
- les tarifs du foyer-bar et par une formule-repas pour des soirées regroupant deux films entre lesquels une restauration est proposée.
- les tarifs spéciaux pour les projections 3D tenant compte des frais spécifiques induits par celles-ci.

- Proposition d'augmenter les tarifs d'entrées pour 5 ans.
- Proposition de valoriser l'adhésion accordant le tarif soirée uniquement aux adhérents et en créant un tarif PASS uniquement adhérent.
- Proposition de créer un tarif « accompagnateur ciné famille » (un enfant payant sa place à une séance ciné famille donne droit à une place au même tarif à un adulte l'accompagnant).
- Proposition de créer un service payant pour l'envoi à domicile de programme papier.

Dans le détail, la billetterie du Luxy comporte 13 tarifs différents pouvant chacun être sujet à une majoration 3D selon le type de spectateurs et le cadre des projections.

Il est proposé de fixer les tarifs du Luxy de la façon suivante :

| ENTREE | | | | |
|--|-------------------------|---|-------------------------|---|
| | Saison 2015/2016 | | Saison 2016/2017 | |
| | Tarifs | Séances 3 D (Majoration 1 €) | Tarifs | Séances 3 D (Majoration 1 €) |
| Tarif plein | 6 € | 7 € | 6,50 € | 7,50 € |
| Tarif réduit (plus de 62 ans, retraité, titulaires d'une carte famille nombreuse et demandeurs d'emploi) | 5 € | 6 € | 5,50 € | 6,50 € |
| Tarifs jeunes (moins de 26 ans) | 3,50 € | 4,50 € | 3,50 € | 4,50 € |
| Tarif accompagnateur « ciné famille » (accordé à un adulte à partir de 26 ans accompagnant un jeune à une séance de la programmation ciné famille) | | | 3,50 € | 4,50 € |
| Tarif Amis du Luxy Adultes | 4,20 € | 5,20 € | 4,50 € | 5,50 € |
| Tarif Amis du Luxy Jeunes | 2,40 € | 3,40 € | 2,50 € | 3,50 € |
| Tarif Soirées Amis du Luxy | 3,50 € | 4,50 € | 3,50 € | 4,50 € |
| Tarif Groupe | 2,20 € | 3,20 € | 2,50 € | 3,50 € |
| Tarif PASS (1) | 2,50 € | 3,50 € | 3 € | 4 € |
| Tarif PASS Amis du Luxy | | | 2,50 € | 3,50 € |
| Tarif Promotionnel 1 (2) | 3 € | 4 € | 3 € | 4 € |
| Tarif Promotionnel 2 (2) | 3,50 € | 4,50 € | 4 € | 5 € |
| Tarif Opérations spéciales (2) | 2 € | 3 € | 2 € | 3 € |

(1) Tarif spécial accordé aux spectateurs venant voir plusieurs films regroupés dans le cadre d'une soirée spéciale ou d'un cycle. Ce tarif est accordé après édition d'un PASS permettant de voir plusieurs films.

(2) Tarif promotionnel 1, Tarif Promotionnel 2 et Opérations spéciales : ces trois tarifs permettent de disposer d'une palette de tarifs susceptibles de répondre aux exigences d'organisation d'opérations du type Fête du cinéma décidées à grande échelle (nationalement, au niveau de la région ou du département) ou mise en place localement en fonction de l'activité propre du cinéma municipal.

Le **tarif Collège au cinéma / Lycéens et Apprentis au cinéma** (tarif fixé nationalement par le Centre National de la Cinématographie et de l'image animée dans le cadre des deux dispositifs cités) devient un tarif groupe.

CARTE D'ABONNEMENT AMIS DU LUXY

| | Saison 2015/2016 | Saison 2016/2017 |
|---|---------------------|---------------------|
| Carte Amis du LUXY / Adultes (à partir de 26 ans) | 8 € | 8 € |
| Carte Amis du LUXY / Jeunes (moins de 26 ans) | 5 € | 5 € |
| Service « envoi du programme adulte à domicile » | | 5 € |
| Service « envoi du programme jeune public à domicile » | | 2 € |

TARIFS ATELIERS ET STAGES D'ANALYSE FILMIQUE

| | Saison 2015/2016 | Saison 2016/2017 |
|--|---------------------|---------------------|
| Atelier Adultes (à partir de 26 ans) | 5 € | 6 € |
| Atelier Jeunes (moins de 26 ans) | 3 € | 4 € |
| Stage d'analyse filmique Adultes (à partir de 26 ans) | 10 € | 12 € |
| Stage d'analyse filmique Jeunes (moins de 26 ans) | 5 € | 6 € |

TARIFS DU FOYER BAR

| | Saison 2015/2016 | Saison 2016/2017 |
|-----------------------------------|---------------------|---------------------|
| Soda, jus de fruit, | 1 € | 1 € |
| Bière, cidre, verre de vin | 1 € | 1,50 €* |
| Boissons chaudes | 1 € | 1 € |
| Eau | 0,80 € | 1 € |
| Paquet de chips | 1 € | 1 € |
| Formule repas | 5 € | 5 € |
| Snack / Pâtisseries | 2 € | 2 € |
| Café / Thé gourmand | 1,50 € | 1,50 € |

* Le transfert de la licence est en cours entre l'association Ivryenne pour le cinéma et la ville.

Conservatoire

Le conservatoire propose des concerts sandwiches sur le temps de la pause méridienne où une participation correspondant au moins au prix du sandwich et complément est demandée.

Les tarifs sont passés de 5 € à 6 € pour la saison 2015/2016. Il n'est donc pas proposé d'augmenter le tarif d'autant que la participation aux concerts est en baisse.

Il est proposé de fixer les tarifs des concerts sandwichs de la façon suivante :

| CONCERT SANDWICHS | |
|--------------------------|------------|
| Saison 2016/2017 | |
| L'unité | 6 € |

Médiathèque

A Ivry, comme dans d'autres villes, le nombre des inscrits en bibliothèque se fragilise d'année en année malgré un taux élevé pour Ivry - plus de 19% de la population est inscrite -

La politique tarifaire mise en place à partir de septembre 2014 a notamment modifié les critères de gratuité. Jusqu'alors les adultes non imposables, sur présentation d'un justificatif, étaient exonérés.

L'équipe de la médiathèque observe depuis :

- La perte de 1 100 abonnés, (*11 133 inscrits en 2015 contre 12 233 en 2014*), soit 9% des inscrits. Ne pas se réabonner ne signifie pas ne plus fréquenter les médiathèques, mais bien renoncer à s'acquitter des frais d'inscriptions pour emprunter des documents.
- La hausse significative du nombre de non réabonnement. En 2014, l'année, qui a suivi la mise en place des nouvelles modalités d'inscription, 1 446 personnes, soit 21% des adultes âgés de plus de 20 ans ont choisi de ne pas se réabonner. Toutefois la diversité de notre offre a permis en 2015 de limiter cette tendance à 754 personnes.
- La baisse entre 2013 et 2015 de 20% du nombre d'inscrits âgés de plus de 58 ans. De nombreux retraités ont renoncé à se (ré) abonner lors la suppression de la gratuité aux non imposables.
- Parallèlement, les inscriptions (gratuites) des enfants de – de 14 ans augmentent légèrement passant de 35% en 2014 à 37% en 2015.

Le nombre d'adhérents payants augmente très légèrement passant de 49% des usagers à 50%, ce qui a un impact direct sur les recettes d'inscriptions :

- 2015 : 40 702 €
- 2014 : 34 440 €
- 2013 : 34 939 €

La médiathèque ne propose donc pas d'augmentation de ces tarifs pour les raisons suivantes :

- Augmentation de la précarité chez les jeunes adultes en recherche d'emploi et les seniors,
- L'observation d'une perte de vitesse des pratiques de lecture,
- Le développement du mouvement de la gratuité dans les médiathèques municipales val-de-marnaises (Choisy-le-Roi, Kremlin-Bicêtre, Fresnes, Créteil, ...).

Il est proposé de fixer les tarifs de la médiathèque de la façon suivante :

| MEDIATHEQUE | | |
|--|--|------------------------|
| | Saison 2016/2017 | |
| | Ivryens et non Ivryens (travaillant ou étudiant à Ivry) | Non Ivryens |
| Plein tarif | 12 € | 27 € |
| Etudiants de + 26 ans, chômeurs (2015/2016 : + de 25 ans) | 6 € | 13,50 € |
| Bénéficiaires des minima sociaux, moins de 18 ans, étudiants de moins de 26 ans (2015/2016 : moins de 25 ans) | Gratuit | 13,50 € |

| PENALITES DE RETARD | | |
|-------------------------------|------------------|------------------|
| | 2015/2016 | 2016/2017 |
| 2^{ème} rappel | 2 € | 2 € |
| 3^{ème} rappel | 4 € | 4 € |

| PHOTOCOPIES ET IMPRESSIONS | | |
|-----------------------------------|------------------|------------------|
| | 2015/2016 | 2016/2017 |
| L'unité | 0,10 € | 0,10 € |

Afin de responsabiliser les usagers sur la non restitution des documents empruntés, une pénalité est appliquée au regard du type de support.

| PENALITES NON RESTITUTION | | |
|---|------------------|------------------|
| | 2015/2016 | 2016/2017 |
| Livres, audio livres, livres CD, CD, DVD, partitions | 15 € | 15 € |
| Revues | 5 € | 5 € |

3 – Les activités des maisons de quartier et Service de l'Action Sociale (sortie familiale)

Les maisons de quartier sont des équipements polyvalents de proximité ouverts à tous les habitants et offrant des activités et des services divers. Bien plus qu'un lieu d'écoute, d'animation et de solidarité, les maisons de quartier ont pour objectif de faire participer les habitants à l'amélioration de leurs conditions de vie.

➤ De nombreux tarifs ont été créés l'année dernière avec l'ouverture de la maison de quartier Pierre et Marie Curie (PMC).

Cette année, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs pour simplifier et éviter de gérer des centimes. Le service de la vie des quartiers propose de ne pas augmenter les tarifs chaque année.

Il est proposé de fixer les tarifs des activités des maisons de quartier de la façon suivante :

Sortie familiale :

| | Tarifs 2016/2017 |
|-------------------------------|-------------------------|
| Adulte | 5 € |
| Enfant moins de 11 ans | 2 € |

Participation aux repas, goûters et repas partagés :

- Participation de 1 € par personne pour les goûters.
- Participation de 2 € par personne pour les repas.

Bourse aux jouets, vide-grenier : emplacement à 2 €

Activité ou atelier culturel, sportif : stage 1 semaine

Activités de découverte ou de perfectionnement (avant un spectacle) proposées pendant les vacances scolaires d'une durée d'1h30/2h. Proposition d'une tarification sur la base des demi-journées d'animation organisées par la Direction de la jeunesse pour l'accueil des 11/17 ans.

| QF | Tarif 2016 |
|------------------|-------------------|
| > QF mini 160 | 0,81 € |
| QF Maxi 1 810 | 9,57 € |
| Au-delà de 1 810 | 9,60 € |

4 – Propositions tarifaires des activités périscolaires

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et le passage de la 9^{ème} demi-journée d'école du samedi au mercredi matin il est proposé la création d'un tarif pour l'accueil de loisirs du mercredi après-midi et d'augmenter certains tarifs périscolaires.

Il est proposé de fixer les tarifs de certaines activités périscolaires de la façon suivante :

Demi-journée d'accueils de loisirs le mercredi après-midi avec repas

La délibération du 19 novembre 2015 fixe le tarif d'une demi-journée d'accueil de loisirs avec repas à 75 % du tarif d'une journée avec repas. Il est proposé de rester sur ce tarif.

La restauration scolaire sera ouverte uniquement pour les enfants fréquentant l'accueil de loisirs l'après-midi.

| Proposition rentrée 2016 | |
|---------------------------------|---------|
| > QF mini 170 | 1,34 € |
| QF 600 | 4,81 € |
| QF Maxi 1 570 | 12,58 € |
| Au delà de 1 570 | 12,62 € |

Dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé (PAI), le tarif correspond à 50 % du prix de la demi-journée avec repas.

Accueils de loisirs

Le choix de la 9^{ème} demi-journée le mercredi matin implique une nouvelle organisation du temps scolaire et périscolaire impactant les finances municipales. Les surcoûts sont estimés à 263 790 €. Lors de la consultation, les parents ont été informés de l'éventuelle augmentation des tarifs si le scénario du mercredi matin était plébiscité.

Différentes simulations d'augmentation des tarifs ont été envisagées. Si l'augmentation des tarifs à vocation à couvrir les surcoûts liés à la nouvelle organisation, l'idée de départ était d'augmenter les tarifs des accueils de 15 %. Or comme les tarifs 2016 ont déjà été augmentés de 5 %, il est proposé d'augmenter de 10 % les accueils du matin et du soir.

Accueils du matin en primaire - tarif journalier - :

Les enfants sont accueillis tous les jours avant l'école. Les accueils du matin s'adressent aux enfants de 2 à 6 ans en maternelle et de 6 à 10 ans en élémentaire.

Les activités se déroulent dans les locaux scolaires, avant l'école :

- de 7h45 à 8h45 en maternelle et élémentaire.

| Accueils du matin primaire | | | |
|-----------------------------------|--------|---------------------------------|--------|
| 2016 | | Proposition rentrée 2016 | |
| > QF mini 155 | 0,19 € | > QF mini 155 | 0,21 € |
| QF Maxi 1 550 | 2,02 € | QF Maxi 1 550 | 2,22 € |
| Au delà de 1 550 | 2,03 € | Au delà de 1 550 | 2,23 € |

Accueils du soir en maternelle - tarif journalier - :

Les accueils du soir s'adressent uniquement aux enfants de maternelle.

Les activités se déroulent dans les locaux scolaires après l'école :

- de 16h à 18h30. Un goûter est fourni aux enfants.

| Accueils du soir en maternelle | | | |
|---------------------------------------|--------|---------------------------------|--------|
| 2016 | | Proposition rentrée 2016 | |
| > QF mini 155 | 0,38 € | > QF mini 155 | 0,42 € |
| QF Maxi 1 550 | 4,04 € | QF Maxi 1 550 | 4,44 € |
| Au delà de 1 550 | 4,05 € | Au delà de 1 550 | 4,46 € |

Accueil sans goûter : le tarif de référence est d'une unité d'accueil du matin en maternelle ou en élémentaire pour les enfants qui apportent leur goûter lorsqu'ils souffrent d'allergies alimentaires et qui font l'objet d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) ou lorsque la fourniture du goûter n'est pas assurée par la Municipalité en raison des mouvements sociaux.

Accueils du soir aide aux leçons et activités de loisirs (élémentaire) - tarif journalier - :

Un temps d'accueil du soir associé aux centres de loisirs est proposé dans toutes les écoles élémentaires à l'exception de l'école Einstein entre 16h et 18h30. De 16h à 18h, un goûter est fourni par la ville à tous les enfants et un temps d'aides aux leçons et d'activité de loisirs est proposé en alternance aux enfants par demi-groupe. De 18h à 18h30 les enfants participent à des activités de loisirs avec possibilité de départ échelonné.

| Accueil du soir : aide aux leçons et activités de loisirs (élémentaire) | | | |
|--|--------|---------------------------------|--------|
| 2016 | | Proposition rentrée 2016 | |
| > QF mini 150 | 0,79 € | > QF mini 150 | 0,87 € |
| QF Maxi 1 550 | 3,09 € | QF Maxi 1 550 | 3,40 € |
| Au delà de 1 550 | 3,10 € | Au delà de 1 550 | 3,41 € |

Accueil sans goûter : le tarif de référence est d'une unité d'accueil du matin en maternelle ou en élémentaire pour les enfants qui apportent leur goûter lorsqu'ils souffrent d'allergies alimentaires et qui font l'objet d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) ou lorsque la fourniture du goûter n'est pas assurée par la Municipalité en raison des mouvements sociaux.

Accueil de loisirs associé à l'école Einstein (CLAE) – tarif journalier :

Les activités du centre de loisirs associé à l'école s'adressent aux enfants scolarisés à l'école Einstein. Elles se déroulent le soir après la classe.

Les inscriptions sont faites à l'école en fonction de l'intérêt des enfants pour des projets d'activités proposés par cycle (période de vacances à vacances). Les enfants peuvent s'y inscrire 2 fois par semaine.

| Accueil de loisirs associé à l'école Einstein (CLAE) | | | |
|---|--------|---------------------------------|--------|
| 2016 | | Proposition rentrée 2016 | |
| > QF mini 162 | 0,48 € | > QF mini 162 | 0,53 € |
| QF Maxi 1 450 | 4,29 € | QF Maxi 1 450 | 4,72 € |
| Au delà de 1 450 | 4,32 € | Au delà de 1 450 | 4,75 € |

Accueil du soir à l'école Einstein – tarif journalier - :

Après le gouter de 16h à 16h30, un temps d'aides aux leçons et d'activités de loisirs sont proposés en alternance aux enfants de l'école Einstein de 16h30 à 17h30 puis des activités de loisirs sont organisées jusqu'à 18h.

| Accueil du soir à l'école Einstein (études surveillées) | | | |
|--|--------|---------------------------------|--------|
| 2016 | | Proposition rentrée 2016 | |
| > QF mini 150 | 0,61 € | > QF mini 150 | 0,67 € |
| QF Maxi 1 550 | 2,31 € | QF Maxi 1 550 | 2,54 € |
| Au delà de 1 550 | 2,32 € | Au delà de 1 550 | 2,55 € |

Animation de quartier en juillet

Le service des accueils des temps scolaires et de loisirs organisent chaque été au mois de juillet un accueil destiné aux enfants de la ville qui pour diverses raisons ne fréquentent pas les accueils « traditionnels ». Il s'agit principalement de fratries issues des différents quartiers de la ville qui échappent pour la plupart aux structures d'accueil de la ville.

Ce dispositif se déroule tous les après-midi au sein d'un lieu centralisé excepté le mercredi où l'accueil se déroule toute la journée et est consacré à une sortie en base de loisirs, à Paris ou en forêt. Le projet mené vise à proposer des activités ludiques et de découvertes tout en amenant les enfants à fréquenter les structures municipales avec lesquelles un partenariat est mis en œuvre. Ces accueils sont gratuits. Le coût de cette prestation est entièrement à la charge de la Ville puisque la CAF ne peut ouvrir un droit à la prestation de service ordinaire (PSO) qu'à la condition que le service proposé soit payant.

Cet accueil s'appuie sur chaque maison de quartier comme relais d'information et d'incitation pour amener les enfants à fréquenter durant l'été cette structure.

La fréquentation des accueils de loisirs « traditionnels » peut s'effectuer par demi journée avec ou sans repas ou en journée complète et est facturée en conséquence.

Il est à noter que depuis l'été dernier, un certain nombre d'enfants fréquentent l'accueil de loisirs le matin et se rendent à l'animation de quartier l'après midi en fonction des activités proposées ce qui nous interroge à la fois sur l'intérêt que les enfants trouvent dans le programme d'activités proposées dans les accueils de loisirs et par les modalités d'accueil offertes au travers des animations de quartier (gratuité, présence en fonction de l'activité...).

A cela s'ajoute le contexte budgétaire qui nous amène à réduire les coûts de nos activités ou à rechercher des subventions.

Il est donc proposé de mettre en place pour l'animation de quartier une adhésion familiale différenciée en fonction du nombre d'enfants présents, ouvrant droit à l'ensemble des activités proposées.

Soit une adhésion familiale pour le mois de 5€ pour les familles dont 1 ou 2 enfants fréquentent l'accueil et 10€ pour les autres familles.

| Adhésion familiale | Tarifs 2016 |
|------------------------------|-------------|
| Famille de 1 ou 2 enfant(s) | 5 € |
| Famille de 3 enfants ou plus | 10 € |

Pour éviter une facturation à postériori souvent mal comprise par les familles les plus modestes, il est proposé de créer une régie de recettes uniquement pour cette période à la charge du responsable de l'accueil.

| Dépenses | | Recettes | |
|---|-----------------|---|----------------|
| Personnel : 5 animateurs et 1 responsable | 12 772 € | CAF, Prestation de service Pour 70 enfants, 84 h de PSO, soit: 70x 84 x 0,51€ | 2 999 € |
| Fonctionnement : sorties et fournitures | 1 500 € | | |
| Transport: 4 sorties/journées en car | 3 144 € | Adhésion ou participation des usagers (35 x 10 €) + (35 x 5 €) | 525 € |
| Pique niques pour 70 enfants et 6 adultes | 1 013 € | | |
| Goûters, 70 enfants et 6 adultes | 1 307 € | | |
| Total | 19 736 € | Total | 3 524 € |

FINANCES

A 1) Participations financières des usagers des services municipaux pour l'année 2016 et la saison 2016/2017

Activités sportives

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mokrani, adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 18 juin 2015 fixant les tarifs pour les activités Eté Sportif et Si t'es sport à compter du 30 juin 2015 et les activités sportives à la saison ouvertes au public (carte Pass'sport, Animations Sportives dans les Quartiers, piscine) à compter du 1^{er} septembre 2016,

considérant qu'il convient d'appliquer le quotient familial aux activités de la carte Pass'sport et de l'Eté sportif,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 33 voix pour et 8 voix contre

ARTICLE 1 : DECIDE d'appliquer une tarification au quotient familial pour les activités de l'Eté sportif ouvertes aux adultes à compter du 30 juin 2016 et jusqu'au 31 août 2016 :

| | Tranche QF | Tarifs juillet et août 2016 |
|-------------------|--|-----------------------------------|
| Tranche 1 | Inférieur à 155 ou 18/25 ans ou étudiant | 10 € |
| Tranche 2 | De 155 à 350 | 13 € |
| Tranche 3 | De 351 à 550 | 16 € |
| Tranche 4 | De 551 à 750 | 19 € |
| Tranche 5 | De 751 à 950 | 22 € |
| Tranche 6 | De 951 à 1150 | 25 € |
| Tranche 7 | De 1151 à 1350 | 28 € |
| Tranche 8 | De 1351 à 1550 | 31 € |
| Tranche 9 | Supérieur à 1550 | 34 € |
| Tranche 10 | Non ivryen | 37 € |

ARTICLE 2 : PRECISE que le tarif minimum pour les activités de « l'Eté sportif » est appliqué pour les 18/25 ans et les étudiants.

ARTICLE 3 : PRECISE que l'activité « Eté Sportif » est ouverte à toute personne de plus de 18 ans possédant une carte valable sur la période du 30 juin au 31 août 2016.

ARTICLE 4 : FIXE comme suit, à compter du 30 juin 2016 et jusqu'au 31 août 2016, les tarifs des activités sportives d'été ouvertes au jeune public (Si T'es Sport) :

| Si t'es sport (tarifs mensuels) | Tarifs 2016 juillet et août |
|---|-----------------------------|
| Carte Estivale : Si t'es Sport | 10 € |
| Inscription aux activités organisées par la Direction Jeunesse ou la Direction Vie des quartiers | Gratuit |

ARTICLE 5 : PRECISE que l'activité « Si T'es Sport » est accessible à tout public entre 11 et 17 ans, possédant la carte correspondante, ou inscrit aux activités journalières de l'été organisées par la Direction de la Jeunesse (ALSH 11/17 ans) ou inscrit aux activités journalières de l'été organisées par la Direction Vie des quartiers.

ARTICLE 6 : DECIDE d'appliquer une tarification au quotient familial, à compter du 1^{er} septembre 2016, pour les activités sportives à la saison ouvertes au public adulte (Carte Pass'sport) :

| | Tranche QF | Tarifs 2016/2017 |
|-------------------|--|------------------|
| Tranche 1 | Inférieur à 155 ou 18/25 ans ou étudiant | 40 € |
| Tranche 2 | De 155 à 350 | 50 € |
| Tranche 3 | De 351 à 550 | 65 € |
| Tranche 4 | De 551 à 750 | 80 € |
| Tranche 5 | De 751 à 950 | 95 € |
| Tranche 6 | De 951 à 1150 | 110 € |
| Tranche 7 | De 1151 à 1350 | 125 € |
| Tranche 8 | De 1351 à 1550 | 140 € |
| Tranche 9 | Supérieur à 1550 | 155 € |
| Tranche 10 | Non ivryen | 125 € |

ARTICLE 7 : PRECISE le tarif minimum pour les activités « Pass'sport » est appliqué pour les 18/25 ans et les étudiants.

ARTICLE 8 : PRECISE que l'accès des créneaux du soir est réservé aux seuls résidents Ivryens et qu'un tarif non Ivryen est appliqué aux salariés locaux.

ARTICLE 9 : PRECISE que les activités « Pass'sport » sont ouvertes à toute personne de plus de 18 ans possédant une carte saisonnière valable de septembre à juin.

ARTICLE 10 : FIXE comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs des Animations Sportives dans les Maisons de Quartier :

| Carte saisonnière valable de septembre à juin | Tarifs 2016/2017 |
|---|------------------|
| Jeunes ivryens 11 à 17 ans | 12 € |
| Jeunes de plus de 18 ans | 21 € |

ARTICLE 11 : PRECISE que l'activité « Animations Sportives dans les Quartiers » comprend des animations payantes ouvertes aux titulaires d'une carte saisonnière au tarif unique de 12 € pour la tranche d'âge 11-17 ans.

ARTICLE 12 : PRECISE que l'activité « Animations Sportives dans les Quartiers » comprend des animations payantes ouvertes aux titulaires d'une carte saisonnière au tarif unique de 21 € pour les plus de 18 ans.

ARTICLE 13 : FIXE le tarif du dispositif « Passeport santé » réservé aux personnes inscrites aux ateliers santé ville du Centre Municipal de Santé au tarif unique de 20 €.

ARTICLE 14 : FIXE comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs de la piscine :

| Tarifs piscine | 2016/2017 |
|---|-----------|
| Entrée individuelle adulte | 2,45 € |
| Entrée individuelle moins de 18 ans | 1,85 € |
| Entrée tarif réduit : Etudiants, personnes à mobilité réduite et leur accompagnant Allocataire Adulte Handicapé RSA majoré | 1,85 € |
| Ivryens moins de 18 ans pendant les vacances scolaires | 1 € |
| Demandeurs d'emploi, RSA, Allocataire vieillesse habitant Ivry Allocataire de Solidarité Spécifique Allocataire Solidarité aux Personnes Agées | 0,60 € |
| Enfants moins de 4 ans | Gratuit |
| Carte de 12 entrées : | |
| Pour adulte | 24,50 € |
| Pour bénéficiaires du tarif réduit | 18,50 € |

ARTICLE 15 : PRECISE que la piscine municipale Robespierre est accessible aux particuliers à des jours et horaires différents en fonction des périodes (périodes scolaires, vacances scolaires, vacances d'été). Les tarifs appliqués varient selon les différentes catégories d'utilisateurs. Les tarifs réduits concernent, les étudiants, les personnes à mobilité réduite (handicapés) et leur accompagnant, les ivryens percevant les minima sociaux (demandeurs d'emploi, RSA, RSA majoré, ASS, AAH, ASV, ASPA) et les moins de 18 ans.

ARTICLE 16 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 24 MAI 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 24 MAI 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 20 MAI 2016

FINANCES

A 2) Participations financières des usagers des services municipaux pour l'année 2016 et la saison 2016/2017

Les activités culturelles : Hangar-Tremplin, concerts sandwichs du conservatoire, médiathèque, cinéma le Luxy

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mokrani, adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 18 juin 2015 fixant à compter du 1^{er} septembre 2015 les tarifs des activités hors quotient familial, notamment pour le Hangar-Tremplin, les concerts sandwichs, la Médiathèque et le cinéma le Luxy,

considérant qu'il convient de fixer de nouveaux tarifs et d'appliquer une tarification au quotient familial pour les cours individuels de chant et de musique dispensés au Tremplin,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 33 voix pour et 8 voix contre

ARTICLE 1 : FIXE comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs du Hangar-Tremplin :

FORMATION - COURS INDIVIDUELS

Saison 2016/2017

| | |
|------------------|---------|
| > QF mini 155 | 50 € |
| QF 600 | 66,06 € |
| QF Maxi 1 550 | 99,88 € |
| Au delà de 1 550 | 100 € |

FORMATION : STAGES - ATELIERS - GARAGE

Saison 2016/2017

| | |
|---|------|
| Tarif ivryen | 33 € |
| Tarif réduit (minima sociaux, chômeurs, moins de 26 ans, étudiant, élèves du Tremplin) | 22 € |
| Tarif non ivryen | 55 € |

ENREGISTREMENT MULTIPISTES

| | |
|-------------------------------|-------------------------|
| Forfait 7 heures | Saison 2016/2017 |
| Tarif ivryen | 130 € |
| Tarif non ivryen | 200 € |
| Heures supplémentaires | |
| Tarif ivryen | 22 € |
| Tarif non ivryen | 30 € |

REPETITIONS - LOCATION DE STUDIO

| | Saison 2016/2017 |
|--|------------------|
| Individuel à l'heure | |
| Tarif ivryen | 4,50 € |
| Tarif non ivryen | 8 € |
| Individuels 10 heures | |
| Tarif ivryen | 35 € |
| Tarif non ivryen | 65 € |
| Groupe à l'heure - Petit studio | |
| Tarif ivryen | 7 € |
| Tarif non ivryen | 12 € |
| Groupe / 10 heures – Petit studio | |
| Tarif ivryen | 56 € |
| Tarif non ivryen | 110 € |
| Groupe à l'heure – Grand studio | |
| Tarif ivryen | 13 € |
| Tarif non ivryen | 25 € |
| Groupe / 10 heure – Grand studio | |
| Tarif ivryen | 117 € |
| Tarif non ivryen | 215 € |

LOCATION INSTRUMENTS

| | Saison 2016/2017 |
|---|------------------|
| Tarif unique Individuel, à l'heure | 2 € |

CONCERTS

| | Saison 2016/2017 |
|---|------------------|
| Plein tarif | |
| Concerts « découvertes » | 8 € |
| Concerts habituels | 10 € |
| Concerts d'artistes d'une stature nationale | 12 € |
| Tarif réduit (minima sociaux, chômeurs, moins de 26 ans, étudiants et retraités) | 6 € |
| Concerts « découvertes » | 8 € |
| Concerts habituels | 10 € |
| Concerts d'artistes d'une stature nationale | |
| Tarifs élèves Tremplin | 5 € |
| Vestiaire | 1 € |
| Scène ouverte Fondelacour | |
| Tarif plein unique | Gratuit |

| Scènes alternatives | |
|-----------------------------|-----|
| Tarif plein unique | 5 € |
| Carte amis du Hangar | |
| Tarif unique | 5 € |

| BAR | |
|-------------------------------------|-------------------------|
| | Saison 2016/2017 |
| Eau | 1,50 € |
| Soda et autres | 2,50 € |
| Petite restauration sandwich | 3 € |
| Snacking sucré | 1 € |
| Snacking salé | 1,50 € |
| Cafés – thés | 1 € |
| Bières | 2,50 € |
| Verre de vin (20cl) | 2 € |

ARTICLE 2 : DECIDE d'appliquer pour les stages-ateliers un tarif réduit pour les usagers bénéficiant des minima sociaux, les chômeurs, les moins de 26 ans, les étudiants et les élèves du Tremplin à 22 €.

ARTICLE 3 : DECIDE d'appliquer pour les stages-ateliers un tarif pour les usagers hors commune à 55 €.

ARTICLE 4 : DECIDE d'appliquer un tarif de 1 € pour le vestiaire.

ARTICLE 5 : DECIDE de créer un tarif unique de 5 € par concert pour les élèves du Tremplin.

ARTICLE 6 : DECIDE d'appliquer la gratuité pour la scène ouverte Fondelacour.

ARTICLE 7 : FIXE comme suit les tarifs des concerts sandwiches programmés par le conservatoire municipal :

| CONCERT SANDWICH | |
|-------------------------|-------------------------|
| | Saison 2016/2017 |
| L'unité | 6 € |

ARTICLE 8 : FIXE comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2016 les tarifs de la médiathèque pour la saison 2016/2017 :

| MEDIATHEQUE | | |
|--|--|--------------------|
| | Saison 2016/2017 | |
| | Ivryens et non Ivryens (travaillant ou étudiant à Ivry) | Non Ivryens |
| Plein tarif | 12 € | 27 € |
| Etudiants de + 26 ans, chômeurs | 6 € | 13,50 € |
| Bénéficiaires des minima sociaux, moins de 18 ans, étudiants de moins de 26 ans | Gratuit | 13,50 € |

| PENALITE DE RETARD | |
|-------------------------------|-------------------------|
| | Saison 2016/2017 |
| 2^{ème} rappel | 2 € |
| 3^{ème} rappel | 4 € |

| PHOTOCOPIES ET IMPRESSIONS | |
|-----------------------------------|-------------------------|
| | Saison 2016/2017 |
| L'unité | 0,10 € |

| PENALITES NON RESTITUTION | |
|---|-------------------------|
| | Saison 2016/2017 |
| Livres, audio livres, livres CD, CD, DVD, partitions | 15 € |
| Revues | 5 € |

ARTICLE 9 : FIXE comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2016 les tarifs du cinéma le Luxy pour la saison 2016/2017 :

| ENTREE | | |
|---|-------------------------|-------------------------------------|
| | Saison 2016/2017 | |
| | Tarifs | Séances 3 D (Majoration 1 €) |
| Tarif plein | 6,50 € | 7,50 € |
| Tarif réduit (plus de 62 ans, retraité, titulaires d'une carte famille nombreuse et demandeurs d'emploi) | 5,50 € | 6,50 € |
| Tarifs jeunes (moins de 26 ans) | 3,50 € | 4,50 € |

| | | |
|--|--------|--------|
| Tarif accompagnateur « ciné famille » (accordé à un adulte à partir de 26 ans accompagnant un jeune à une séance de la programmation ciné famille) | 3,50 € | 4,50 € |
| Tarif Amis du Luxy Adultes | 4,50 € | 5,50 € |
| Tarif Amis du Luxy Jeunes | 2,50 € | 3,50 € |
| Tarif Soirées Amis du Luxy | 3,50 € | 4,50 € |
| Tarif Groupe | 2,50 € | 3,50 € |
| Tarif PASS (1) | 3 € | 4 € |
| Tarif PASS Amis du Luxy | 2,50 € | 3,50 € |
| Tarif Promotionnel 1 (2) | 3 € | 4 € |
| Tarif Promotionnel 2 (2) | 4 € | 5 € |
| Tarif Opérations spéciales (2) | 2 € | 3 € |

(1) Tarif spécial accordé aux spectateurs venant voir plusieurs films regroupés dans le cadre d'une soirée spéciale ou d'un cycle. Ce tarif est accordé après édition d'un PASS permettant de voir plusieurs films.

(2) Tarif promotionnel 1, Tarif Promotionnel 2 et Opérations spéciales : ces trois tarifs permettent de disposer d'une palette de tarifs susceptibles de répondre aux exigences d'organisation d'opérations du type Fête du cinéma décidées à grande échelle (nationalement, au niveau de la région ou du département) ou mise en place localement en fonction de l'activité propre du cinéma municipal.

Le **tarif Collège au cinéma / Lycéens et Apprentis au cinéma** (tarif fixé nationalement par le Centre National de la Cinématographie et de l'image animée dans le cadre des deux dispositifs cités) devient un tarif groupe.

CARTE D'ABONNEMENT AMIS DU LUXY

| | Saison 2016/2017 |
|---|---------------------|
| Carte Amis du LUXY / Adultes (à partir de 26 ans) | 8 € |
| Carte Amis du LUXY / Jeunes (moins de 26 ans) | 5 € |
| Service « envoi du programme adulte à domicile » | 5 € |
| Service « envoi du programme jeune public à domicile » | 2 € |

TARIFS ATELIERS ET STAGES D'ANALYSE FILMIQUE

| | Saison 2016/2017 |
|--|---------------------|
| Atelier Adultes (à partir de 26 ans) | 6 € |
| Atelier Jeunes (moins de 26 ans) | 4 € |
| Stage d'analyse filmique Adultes (à partir de 26 ans) | 12 € |
| Stage d'analyse filmique Jeunes (moins de 26 ans) | 6 € |

TARIFS DU FOYER BAR

| | Saison 2016/2017 |
|-----------------------------------|---------------------|
| Soda, jus de fruit, | 1 € |
| Bière, cidre, verre de vin | 1,50 € |
| Boissons chaudes | 1 € |
| Eau | 1 € |
| Paquet de chips | 1 € |
| Formule repas | 5 € |
| Snack / Pâtisseries | 2 € |
| Café / Thé gourmand | 1,50 € |

ARTICLE 10 : DIT que les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 24 MAI 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 24 MAI 2016

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 20 MAI 2016

FINANCES

A 3) Participations financières des usagers des services municipaux pour l'année 2016 et la saison 2016/2017

Maisons de Quartier, service de l'Action Sociale

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mokrani, adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu ses délibérations du 9 avril et du 18 juin 2015 fixant pour l'année 2015 les tarifs des activités des maisons de quartier et du service de l'action sociale,

vu sa délibération du 19 novembre 2015 fixant pour l'année 2016 fixant les tarifs au quotient familial des activités des maisons de quartier,

considérant que le développement des activités proposées par les maisons de quartier, présente un intérêt social,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 33 voix pour et 8 voix contre

ARTICLE 1 : FIXE comme suit les tarifs des sorties familiales organisées par les maisons de quartier et le service de l'Action Sociale à compter de juin 2016 :

| | 2016/2017 |
|-------------------------------|------------------|
| Adulte | 5 € |
| Enfant moins de 11 ans | 2 € |

ARTICLE 2 : FIXE une participation de 1 € par personne pour les goûters et une participation de 2 € par personne pour les repas.

ARTICLE 3 : FIXE comme suit les tarifs des activités ou ateliers culturels ou sportifs proposées pour 1 semaine sous forme de stage.

| QF | Tarif 2016 |
|------------------|-------------------|
| > QF mini 160 | 0,81 € |
| QF Maxi 1 810 | 9,57 € |
| Au-delà de 1 810 | 9,60 € |

ARTICLE 4 : FIXE à 2 € le tarif de l'emplacement pour la bourse aux jouets, et le vide-grenier.

ARTICLE 5 : DIT que les recettes en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 24 MAI 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 24 MAI 2016

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 20 MAI 2016

FINANCES

A 4) Participations financières des usagers des services municipaux pour l'année 2016 et la saison 2016/2017

Activités périscolaires

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Mokrani, adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 19 novembre 2015 fixant pour l'année 2016 les tarifs des accueils de loisirs,

vu sa délibération du 18 février 2016 approuvant la modification de l'organisation du temps scolaire, en instaurant notamment la 9^{ème} demi-journée le mercredi matin,

considérant que dans le cadre de cette modification des rythmes scolaires, il convient de fixer de nouveaux tarifs,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 33 voix pour et 8 voix contre

ARTICLE 1 : FIXE comme suit le tarif de la demi-journée d'accueil de loisirs le mercredi après-midi avec repas à compter du 1^{er} septembre 2016 :

| Accueils de loisirs mercredi | |
|-------------------------------------|---------|
| > QF mini 170 | 1,34 € |
| QF 600 | 4,81 € |
| QF Maxi 1 570 | 12,58 € |
| Au delà de 1 570 | 12,62 € |

ARTICLE 2 : PRECISE que la restauration scolaire de cette demi-journée d'accueil de loisirs ne sera ouverte qu'aux enfants participant à l'accueil de loisirs le mercredi après-midi.

ARTICLE 3 : FIXE à 50 % du tarif, la participation financière des enfants qui font l'objet d'un P.A.I. (projet d'accueil individualisé).

ARTICLE 4 : FIXE comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs des accueils du matin en élémentaires et maternelles :

| Accueils du matin primaire rentrée 2016 | |
|--|--------|
| > QF mini 155 | 0,21 € |
| QF Maxi 1 550 | 2,22 € |
| Au delà de 1 550 | 2,23 € |

ARTICLE 5 : FIXE comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs journaliers des accueils du soir maternels :

| Accueils du soir en maternelle | |
|---------------------------------------|--------|
| rentrée 2016 | |
| > QF mini 155 | 0,42 € |
| QF Maxi 1 550 | 4,44 € |
| Au delà de 1 550 | 4,46 € |

ARTICLE 6 : FIXE comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs journaliers des accueils du soir : aides aux leçons et activités de loisirs en élémentaire :

| Accueil du soir : aide aux leçons et activités de loisirs (élémentaire) | |
|--|--------|
| rentrée 2016 | |
| > QF mini 150 | 0,87 € |
| QF Maxi 1 550 | 3,40 € |
| Au delà de 1 550 | 3,41 € |

ARTICLE 7 : FIXE au tarif d'un accueil du matin en élémentaire et maternelle le temps de l'accueil du soir pour les enfants qui apportent leur goûter lorsqu'ils font l'objet d'un P.A.I. (projet d'accueil individualisé).

ARTICLE 8 : FIXE comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs journaliers du centre de loisirs associé à l'école Einstein (CLAE) :

| Accueil de loisirs associé à l'école Einstein (CLAE) | |
|---|--------|
| rentrée 2016 | |
| > QF mini 162 | 0,53 € |
| QF Maxi 1 450 | 4,72 € |
| Au delà de 1 450 | 4,75 € |

ARTICLE 9 : FIXE comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs journaliers de l'accueil du soir à l'école Einstein :

| Accueil du soir a l'école Einstein (études surveillées) | |
|--|--------|
| rentrée 2016 | |
| > QF mini 150 | 0,67 € |
| QF Maxi 1 550 | 2,54 € |
| Au delà de 1 550 | 2,55 € |

ARTICLE 10 : FIXE comme suit, à compter du 1^{er} juillet 2016 l'adhésion familiale à l'animation de quartier proposée par le service des accueils des temps scolaires et de loisirs au mois de juillet 2016 :

| Adhésion familiale | 2016 |
|-------------------------------------|-------------|
| Famille de 1 ou 2 enfant(s) | 5 € |
| Famille de 3 enfants ou plus | 10 € |

ARTICLE 11 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 24 MAI 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 24 MAI 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 20 MAI 2016